



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

licences

Question écrite n° 103566

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le taux de réussite en licence dans notre pays. Il souhaiterait connaître l'évolution de ce taux au cours des cinq dernières années et ses objectifs en la matière.

Texte de la réponse

53 % des étudiants qui s'inscrivent en licence obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans. Si l'on observe l'évolution des taux de réussite en licence en trois ans dans le total des licenciés, on peut remarquer une dégradation au cours des dernières années : 37,7 % en 2005 ; 38,7 % en 2006 ; 38,3 % en 2007 ; 37,8 % en 2008 ; 36,4 % en 2009. C'est sur la base de ce constat que le plan pluriannuel pour la réussite en licence a été lancé fin 2007, pour la période de 2008-2012. Celui-ci représente un effort cumulé sur cinq ans de 730 Meuros. Le bilan dressé à l'issue des deux premières années de la mise en oeuvre du plan a montré que les universités ont pris de nombreuses initiatives pour améliorer l'orientation et l'accueil des étudiants et pour réduire les taux d'échec en licence. Les premiers effets de ce plan ont été constatés par une amélioration d'1,1 point du taux de passage en 2^e année des étudiants inscrits en première année en 2008, passant de 43,2 % en 2008 à 44,3 %. Nous obtiendrons les premiers résultats de réussite des étudiants entrés dans le cursus en 2008 à la fin de la session d'examen de 2011. Nous pourrions alors livrer un premier constat de l'impact des mesures mises en oeuvre par le plan.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103566

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3002

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6329